

Monsieur,

J'ai bien reçu votre mail. Oui, notre gouvernement a pris 18 mesures pour la sécurité routière.

Pour moi, les plus importantes sont la lutte contre l'alcool, les produits stupéfiants, les téléphones portables.

Mais il y en a effectivement une autre : c'est une mesure à propos de la vitesse, qui n'est pas dans un but de répression mais qui souhaite contribuer à faire réduire le nombre de morts ou la gravité des blessures dans les accidents de la route.

Les statistiques démontrent que pour 96% des accidents de la route, la cause est humaine, contre 4% liés au réseau routier.

Plus de la moitié des accidents mortels se produisent sur des routes (et non des autoroutes) et dans tous les cas, la vitesse est un facteur aggravant.

Cette mesure peut sauver une nouvelle vie par jour, soit entre 350 et 400 vies chaque année.

Concrètement, sur 40 km, cela représente 3 minutes de plus. Ne peut-on pas prendre 3 minutes de plus par jour, quand il s'agit de sauver une vie ?

Le Gouvernement a instauré « une clause de rendez-vous au 1<sup>er</sup> juillet 2020 « pour évaluer l'impact de la mesure, et prendre ses responsabilités » si les résultats ne sont pas au rendez-vous.

Les tronçons peu accidentogènes et prévus pour permettre des dépassements plus sécurisés ne seront pas concernés.

Cette décision est sans lien avec une quelconque motivation financière. L'intégralité du surplus sera reversée dans le fonds d'investissement pour la modernisation des structures de prise en charge des accidentés de la route qui sera créée en 2019. [...]

J'espère que ce courrier vous fera réfléchir et que vous accepterez de perdre 1 ou 2 minutes de temps en temps chaque jour dans vos trajets. Nous ferons tous ensemble le bilan en 2020.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Béatrice PIRON**

Députée de la 3<sup>ème</sup> circonscription des Yvelines